



MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRE, TECHNIQUE ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Route de l'aéroport

☎ : 10BP 250 Cotonou

☎ : (229) 21 32 38 43 ; Fax : 21 32 41 88

Web : www.enseignementsecondaire.gouv.bj

Cotonou, le 09 Mars 2026.

N° 003/MESTFP/DC/SGM/DESTFP/SA

COMMUNIQUE RADIO

Objet : Ouverture du registre des inscriptions pour le recrutement des apprentis à la formation par apprentissage dual en vue de l'obtention du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la composante 2 du Projet d'Inclusion des Jeunes (ProDIJ) par le Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle, à travers le FODEFCA et la DESTFP, il est prévu la mise en formation pour l'obtention du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP), d'une cohorte de mille (1000) jeunes sur financement.

A cet effet, le Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle informe le public que le registre des inscriptions est ouvert **du lundi 09 au vendredi 21 mars 2026**.

Les métiers concernés sont :

1. Agent de tri et valorisation des déchets ;
2. Producteur d'aliments pour animaux ;
3. Opérateur piscicole ;
4. Serveur/Serveuse de bars et restaurants.

Peuvent faire acte de candidature, les jeunes béninois âgés de 15 à 30 ans, remplissant les conditions ci-après :

Métiers	Age minimum au 31/12/2026	Niveau d'étude minimal exigée
Agent de tri et valorisation des déchets ;	17 ans d'âge au minimum	Classe de 4 ^{ème}
Producteur d'aliments pour animaux ;	15 ans d'âge au minimum	Classe de 4 ^{ème}
Exploitant piscicole ;	16 ans d'âge au minimum	CEP
Serveur/Serveuse de bars et Restaurants.	16 ans d'âge au minimum	Classe de CM2

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

La liste des pièces constitutives du dossier de candidature sont les suivantes :

1. une fiche d'inscription à retirer sur le lieu d'enregistrement de la candidature, à remplir et signer ;
2. une copie de l'acte de naissance ou toute autre pièce tenant lieu ;
3. l'attestation de scolarité ou une copie de tout autre document attestant du niveau d'études exigé pour le métier ;
4. une copie de la Carte d'identité biométrique, du CIP, du récépissé RAVIP ou tout autre document contenant le NPI du postulant ;

A l'issue de la phase des inscriptions, les candidats remplissant les conditions requises seront soumis à un test de niveau organisé par la Direction des Examens et Concours du MESTFP.

Le dépôt des dossiers se fera au niveau des agents des Unités Locales de Promotion de l'Emploi (ULPE) et les Facilitateurs en Emploi (FE) de l'AnpE, en service dans les mairies ou au niveau des antennes Sud, Centre et Nord de FODEFCA, sur toute l'étendue du territoire national.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le call center du ProDIJ à l'adresse téléphonique suivante : 01 51 10 33 33 (gratuit) ou 01 51 10 66 66 (payant).



Cyrille AÏNAMON
Pour la Ministre et PO.,
Le secrétaire Général du Ministère

MESTFP (ATCR)